prince, à l'Hôtel de Flandre, à Bruxelles; c'était un jour maigre. (Rires sur les bancs de la Cour). Il n'y a pas de quoi rire, dit M. de Waru, non sans dédain. Ce qui me rappelle ce détail, c'est que j'ai dîné avec Monseigneur et le repas ne comportait qu'un menu maigre.

M. de Waru dit qu'il n'a pas pu emporter les fonds, puisqu'il ne les avait pas. Mme de Waru n'avait pas recueilli de fonds, mais des promesses: comptant sur la parole de ses amis, elle a pu, néanmoins, écrire qu'elle avait la somme dans son coffre.

Le duc d'Orléans, ajoute M. de Waru, m'a dit de garder cet argent à la disposition de M. de Ramel pour le journal. M. de Ramel n'a pas voulu recevoir les fonds. « Je ne les recevrais, a-t-il dit,que le jour où la fondation du journal serait définitivement décidée. » J'avais, poursuit M. de Waru, 50,000 fr. en espèces de Mme Forges et 30,000 fr. de Mme d'Adelsward. M. de Ramel m'envoya quelques jours après M. de Claye pour me demander 10,000 francs afin de subvenir aux besoins urgents du *Moniteur Universel*. Je conservai le reste de la somme jusqu'au moment où, craignant des perquisitions, très ennuyé je fis filer l'argent sur Londres à l'Union Bank. J'ai les carnets de chèques : Les voici (il les montre d'un geste dédaigneux). Je vous assure, ajoute M. de Waru, que je ne croyais pas faire tant de bruit avec ces malheureux 200,000 francs.

M. Maxime Lecomte. — Quand le témoin a-t-il vu de Ramel? A son retour de Bruxelles?

M. de Waru. — Le 23 février au soir, mais je ne lui ai pas remis l'argent de ces dames, pas plus que les 25,000 fr. que je lui avais personnellement promis et qu'il attend encore.

Sur demande de M. de Ramel, M. de Waru dit que le duc d'Orléans était d'avis de fonder un journal. S'il avait eu besoin d'argent pour autre chose, dit-il, il ne m'aurait pas dit de le remettre à M. de Ramel.

On entend ensuite les dépositions de Mme de Waru et de M. Paveton, avocat; elles confirment les dires des précédents témoins. Puis l'audience est suspendue à 3 heures 40.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A la reprise de l'audience M. Thevenet, sénateur, demande des explications sur des instructions secrètes de M. le duc d'Orléans à MM. de Ramel et de Lur Saluces où il est question d'une somme de 200.000 francs à employer vis-à-vis des syndicats ouvriers. S'agit-il de la même somme qui a été recueillie par M. de Ramel?

Après une réponse négative de M. de Ramel M. Buffet intervient:

Je suis seul au courant de la question de ces prétendues instructions qui ne sont qu'un brouillon écrit de ma main et qui n'ont jamais été approuvées par le duc d'Orléans. Mais ces instructions n'ont jamais eu trait à la souscription. Si j'avais connu cette souscription de 200,000 francs j'aurais insisté auprès du Prince pour qu'on lui donnât une autre destination. (Vive sensation). Je voulais aussi fonder un journal mais d'un autre caractère au moment de la formation du ministère actuel et je voulais l'appeler *Le Défi*. J'estime qu'en effet en politique il est essentiel d'oser. (Mouvement prolongé).

Vous autres républicains vous avez su pratiquer de tous temps l'audace ! Eh bien, moi aussi je voulais la pratiquer. Que voulez-vous, entre M. de Ramel et moi, il y a une différence de tempérament essentielle ; j'ajoute que si ces 200.000 francs avaient été destinés à une action publique quelconque, ce n'est pas à M. de Ramel, c'est à moi qu'on les aurait apportés. (Sensation.)

Cette énergique déclaration produit un grand effet.

Sur une question de M. Lelièvre, sénateur, MM. Buffet et le procureur Gal se mettent d'accord pour reconnaître que les prétendues instructions sont de juillet 1898, parce qu'à ce moment le prince se trouvait à Marienbad et que le brouillon de M. Buffet est daté d'un hôtel de cette ville.

Dépositions diverses

MM. du Halgouet et Porteu, députés, viennent successivement déposer en faveur de M. de Ramel qu'ils déclarent incapable de se mêler à des actes de violence et ayant toujours exprimé des sentiments conformes à la doctrine parlementaire.

M. de Mahy, député, avant d'aller à la barre, salue deux fois la Cour et vient ensuite affirmer à son tour que M. de Ramel, royaliste convaincu, n'a jamais été partisan que d'une politique pacifique et réfléchie et non d'une politique d'expédients. Je connais bien M. de Ramel, dit-il, je suis son collègue et j'habite la même maison que lui.

Bien que nous soyons d'opinions politiques différentes, je suis lié d'amitié avec lui. C'est un conservateur libéral, ennemi de toute dictature et de tout procédé violent.

M. de Lanjuinais, député, rend également hommage à la droiture de caractère de M. de Ramel et à la modération de ses idées. Accuser M. de Ramel, dit-il, de comploter avec M. Déroulède c'est comme si on accusait M. Méline de conspirer avec M. Jules Guérin. (Rires). Entre eux aucune entente n'a jamais été possible. Nous royalistes, nous ne voulons plus du césarisme de M. Déroulède qui serait l'empire sans l'empereur; notre programme est un programme d'avenir; nous ne consentirons pas à le compromettre dans une tentative risquée, antisémite ou césarienne. MM. le comte de Montaigu et le comte de la Bourdonnais, députés, déposent dans le même sens.

M. Caron, un des compagnons de Guérin au fort Chabrol, jeune, brun, beaucoup d'assurance. Il s'attache à démontrer que Baillière fut toujours un excellent républicain, et dans ce but remonte au boulangisme et aux événements politiques de ces dernières années. M. Caron a un succès de rires quand il raconte l'arrestation, dans une réunion de Déroulède à la salle Chayne, d'un individu accusé d'avoir crié : A bas la République ! Cet individu était muet. (Hilarité prolongée.)

Sur une question de Me Quentin, le témoin dit qu'il a assisté aux courses d'Auteuil. J'ai, poursuit-il, une aversion toute particulière pour le président de la République (Mouvement), et cela surtout parce que je trouve inique l'escamotage de la mission Marchand. (Nouveau mouvement). Je manifestai mes sentiments; les agents ne sont pas paternels avec le peuple; j'ai été brutalisé et arrêté. En une heure on avait arrêté 250 personnes. L'une d'elles dit au dépôt : Je ne comprends pas pourquoi je suis arrêté, car j'ai crié vive Loubet ! A bas l'armée ! (Rires).

M. Quentin. — Savez-vous ce qu'il est advenu de cet individu ?

M. Caron. — On a relaché cet homme qui avait crié : à bas l'armée ! (Sensation).

D. Connaissez-vous son nom ? — R. Il me semble qu'il portait le nom de Bénédictus: je le reconnaîtrais.

Sur demande de Me Lagache, le procureur s'engage à faire appeler le témoin Bénédictus arrêté et relaché alors qu'il avait crié : à bas l'armée !

M. Gabriel ancien député vient déclarer que M. Baillière est un ferme républicain.

Déposition de M. Henri Rochefort

On introduit M. Henri Rochefort. Tous les yeux se tournent vers le fougueux polémiste qui au milieu du silence général s'avance lentement à la barre.

J'ai connu, dit-il, M. Baillière à la fin de l'empire alors que les procureurs impériaux le poursuivaient pour une foule de complots républicains. (Hilarité prolongée).

Je l'ai connu ensuite pendant la Commune, puis prisonnier avec moi au fort Bayard, puis déporté avec moi à la Nouvelle-Calédonie : nous nous sommes évadés ensemble. Je le connais donc bien et j'affirme qu'il est impossible de trouver un républicain plus sincère. Je regarde comme enfantin qu'il ait pu être soupçonné de tremper dans un complot avec les royalistes.

M. Rochefort a fait ses déclarations d'une voix forte, se tenant très droit, regardant bien en face les juges qu'il a si souvent houspillés dans ses articles.

VIF INCIDENT

Me Lagache. — Je demande l'avis de M. Rochefort sur la valeur des rapports de police. (Exclamations sur les bancs des sénateurs.)

Le Président, sèchement. — La question ne sera pas posée. (Protestations et bruit.)

Me Lagache. — J'insiste, M. le Président. Le rapport Hennion nous appartient, nous avons le droit de le discuter.

Le Président. — La question ne sera pas posée. (Nouvelles protestations, tumulte.)

M. Le Provost de Launay. — Vous étouffez le débat.

Me Lagache. — La défense est impossible.

Le Président. — Maître, je vous prie de ne pas me parler sur ce ton : je m'efforce de tenir la balance égale entre l'accusation et la défense. (Protestations sur les bancs des accusés ; des sénateurs répondent : Très bien ! au président. Le tumulte s'accentue.)

M. Baillière, désignant les sénateurs. — Ils disent : Très bien ! ils n'en ont pas le droit.

M. Guérin se lève et dominant le tumulte. — Je demande qu'on laisse M. Rochefort s'expliquer sur la valeur des rapports de police.

Le Président. — Je répète que je ne poserai pas la question. N'avez-vous plus de question à poser au témoin. — Sur une question de Me Lagache, M. Rochefort, qui, resté à la barre, a assisté le sourire ironique, à ce spectacle, essaie de parler d'un rapport de police qui pendant qu'il était membre de la défense nationale l'a représenté comme étranger. (Hilarité).

Le Président. — Nous ne sommes pas ici pour discuter l'histoire du gouvernement de la défense nationale,

M. Buffet proteste avec vigueur contre le refus du président de poser la question.

Me Lagache. La question est importante. — M. de Casabianca. Le rapport Hennion dit que M. Rochefort a fourni des fonds pour les manifestations. Est-ce vrai ?

M. Rochefort. — Jamais les actionnaires de mon journal ne l'auraient d'ailleurs pas permis.

Le Procureur général. — Je ne retiendrai rien du rapport Hennion contre Baillière. (Mouvement de surprise. Ah ! ah ! prolongés).

Me Falateuf. J'en prends acte, mais j'ignore si vous ne serez pas entraîné à reprendre les éléments de ce rapport, nous devons donc avoir le droit de discuter un pareil document.

Le Président. — Vous pourrez discuter le rapport Hennion à loisir. Pour le moment on a posé une question au témoin au sujet de ce rapport en ce qui concerne M. Baillière. Il affirme que Baillière est incapable d'avoir fait ce qu'on lui attribue ; cela doit vous suffire.

M. Buffet : Si le rapport Hennion n'a pas de force contre M. Baillière, comment en aurait-il contre les autres accusés?

Le Procureur général : Vous le verrez. — Me Ménard ; N'y a-t-il pas eu devant l'*Intransigeant* des manifestations aux cris de : A bas l'armée ! — R. Parfaitement, et plus d'une fois. — M. Guérin : Quelques-unes de ces manifestations antipatriotiques n'ont-elles pas eu le caractère de tentative d'assassinat ?

M. Rochefort. — Des dreyfusards auraient formé le projet, le jour du Grand-Prix, de donner l'assaut à ma maison de la rue Pergolèse. La manifestation s'est produite. Nous avions, Guerin et moi, pris quelques mesures de précautions, chargeant, par exemple, des fusils avec du sel. Mais les manifestants se sont trompé de maison (rires). Ma maison, qui est généralement l'objet des attentions de la police (nouveaux rires), n'était naturellement gardée ce jour-là par aucun agent de police !

Le Procureur général. — Quand cela ?

M. Rochefort. — Le jour du Grand-Prix.

(Voir la suite plus loin)

LETTRE DE BRUXELLES

A la Chambre. — La question de la Banque nationale. — Tactique socialiste. — Les accidents du travail les pensions ouvrières. — La crise diamantaire à Anvers. — 4,000 ouvriers sans travail.

(Correspondance particulière)

Bruxelles, 13 décembre. — La Chambre, qui s'était, après avoir enfin voté la loi électorale, octroyé un congé bien gagné de huit jours, s'est remise à la besogne la semaine dernière, et le Sénat a siégé, de son côté, deux jours.

A la Chambre, on a commencé la discussion du projet de loi prorogeant pour trente ans le privilège de la Banque nationale.

Notre Banque nationale a été instituée par une loi que M. Frère-Orban fit voter en 1850. En 1870, le privilège de la Banque fut prorogé une première fois pour trente ans : le projet de loi accordant cette prorogation ne rencontra qu'une faible opposition à la Chambre, et au Sénat l'unanimité le vota.

Cette fois la prorogation ne sera plus votée si facilement. L'extrême gauche s'apprête à livrer vivement assaut à cette Banque nationale qu'elle appelle la « Citadelle de la féodalité financière ». La question soulevée par le projet lui fournit un trop facile thème à déclamations contre cette « féodalité » pour qu'elle manque d'en tirer longuement parti.

Elle a d'ailleurs, une autre raison de le faire. En prolongeant la discussion sur ce projet, elle aura travaillé à rendre impossible en cette session la discussion des deux grandes lois sociales promises à la classe ouvrière par le gouvernement, à la demande de tous les partis : la loi sur les accidents du travail et la loi sur les pensions ouvrières.

La première a été déposée l'année dernière déjà par M. Nyssens; la seconde le sera au cours de cette session.

Mais celle-ci ne se prolongera pas au-delà de Pâques, les députés et sénateurs ayant alors à s'occuper des élections. Dans ces conditions, si la discussion sur la Banque va jusque vers la fin de ce mois, il ne restera pas trop de temps à la Chambre pour voter avant la dissolution, qui aura lieu sans doute en mai, les budgets et quelques projets de loi d'importance secondaire. Les députés socialistes ont déjà contribué, mercredi, à faire adopter la proposition d'un député d'Anvers tendant à ce qu'immédiatement après le projet sur la Banque nationale on discute la proposition de loi relative à l'allocation d'indemnités aux paysans pour les ravages causés, dans leurs champs, par les chasseurs et par les lapins.

Deux fois déjà, les élections ont eu lieu dans les centres industriels, en grande partie sur la question des accidents du travail et sur celle des pensions ouvrières, les socialistes se faisant efficacement une arme de la non-solution de ces questions, les catholiques prenant l'engagement de résoudre celles-ci dans la session la plus prochaine. Et de nouvelles élections, s'étendant cette fois, non plus à la moitié, mais à la totalité des arrondissements, vont avoir lieu sans que les lois promises aient été discutées au Parlement.

Les socialistes ne manqueront pas, dans leur campagne électorale, de faire remarquer que le gouvernement et la majorité n'ont pas su donner à la classe ouvrière la satisfaction que celle-ci attend depuis si longtemps, mais qu'ils n'ont eu garde de ne pas donner satisfaction aux capitalistes directement ou indirectement intéressés au maintien de la Banque nationale : ce sera l'un des *leitmotive* de tous leurs discours électoraux.

Il est probable que la question des accidents du travail au moins serait résolue ou sur le point de l'être au Parlement si l'extrême-gauche n'avait entravé la bonne marche des travaux de celui-ci de toutes les manières que l'on sait, notamment par son long et vain obstructionnisme pendant la discussion de la loi électorale.

L'on pourra donc affirmer que si les ouvriers n'ont pas encore reçu satisfaction sur la question des accidents, c'est avant tout la faute à l'extrême gauche. Malheureusement beaucoup d'ouvriers qui ne lisent que des journaux et n'entendent que des orateurs socialistes ne se rendent pas compte de cette vérité. Ce sera aux propagandistes catholiques à la faire connaître et à répondre ainsi à la manœuvre socialiste que j'indiquais un peu plus haut.

Faut-il dire même le fond de ma pensée? Je ne serais pas étonné que le gouvernement vît avec une secrète satisfaction la discussion du projet sur les accidents du travail et du projet sur les pensions ouvrières ajournée par suite de circonstances qui laisseront sa responsabilité sauve.

Le projet sur les accidents du travail qui, en fait, impose l'assurance au patron avec contribution de ses ouvriers, mais en lui laissant le choix de l'assureur, rencontre des adversaires de divers côtés. Il n'est pas encore certain qu'il soit tout à fait dans les vues du successeur de M. Nyssens et il se peut, dans ces conditions, que le ministère actuel, formé surtout pour résoudre la question électorale, ne tienne pas trop à se mettre encore sur les bras, d'ici aux élections, une aussi grosse affaire parlementaire que celle de la discussion des accidents du travail.

La question des pensions ouvrières est plus compliquée et plus délicate encore. Elle n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un projet gouvernemental. Le ministre du travail attend pour formuler son projet la fin des travaux de la commission extra-parlementaire à laquelle a été confiée l'étude de la question.

Il y a plus d'un an que cette commission travaille avec assiduité et régularité ; elle se réunit, en dehors des époques traditionnelles des vacances, à peu près tous les mardis.

Elle a consacré d'abord de nombreuses séances à la discussion de principe : il s'agissait d'arrêter le meilleur mode à employer pour assurer une pension aux ouvriers.

Un groupe proposait l'assurance obligatoire à l'instar de ce qui existe en Allemagne.

M. Arthur Verhaeghe, le démocrate chrétien bien connu, préconisait un système mixte qu'il dénommait lui-même bizarrement : « l'assurance obligatoire facultative » ; d'après ce système, tout ouvrier eût été présumé consentir à des prélèvements sur son salaire au profit du service de l'assurance, à moins de faire une déclaration contraire, par devant témoins.

Un groupe encore voulait que le service de la pension fut assuré par des caisses appartenant à des fédérations corporatives nationales dont chacune serait formée par les ouvriers et patrons d'une même industrie.

Enfin du côté gouvernemental on faisait mettre en avant l'idée de renoncer à toute formule impliquant la prévoyance obligatoire et de laisser à l'initiative privée des ouvriers le soin de s'assurer une pension, mais en encourageant cette initiative de la façon la plus large par des subsides gouvernementaux : aujourd'hui le gouvernement accorde aux sociétés mutuellistes des subsides qui servent à renforcer les versements de celles-ci à la Caisse de retraite de l'Etat ; dorénavant les versements faits, non pas seulement par les groupes mutuellistes, mais par les ouvriers individuellement s'accroîtraient dans des proportions considérables, des appoints correspondants qu'y apporterait l'Etat,

C'est à ce dernier système que s'est ralliée la majorité de la Commission.

Mais cette résolution laissait intacte la question si intéressante des vieux ouvriers. Voici ce qu'on entend par celle-ci :

A partir de 45 ans, on ne peut plus s'affilier efficacement à la Caisse de retraite. Les ouvriers qui auraient 45 ans au moment où entrerait en vigueur le système des pensions facultatives admis par la Commission ne bénéficieraient donc plus de celui-ci ; et la plupart se trouveraient dans la misère le jour où l'âge les rendrait incapables ou quasi-incapables de travailler.

M. Hector Denis, qui représente l'école socialiste au sein de la commission, propose d'accorder une compensation aux vieux ouvriers : 150 francs de rente seraient alloués, à partir de 55 ans, à tout salarié âgé actuellement de 45 ans. C'est simple ; c'est même simpliste.

Un large sentiment d'humanité entraîne l'unanimité ou la quasi-unanimité de la commission à prendre en considération la situation des ouvriers qui ne pourront plus profiter de la loi nouvelle. Mais encore ne faut-il pas donner satisfaction à ce sentiment sous une forme, qui, au lieu de réparer une inégalité de situation, aboutirait à créer des injustices. Or, il peut se trouver des vieux ouvriers qui, par suite du soutien que leur accorde leur famille, par suite de pensions qui leur sont faites par d'anciens maitres, par suite d'une affiliation qu'ils avaient contractée à la Caisse de prévoyance, par suite de vingt autres circonstances sont en état de vivre sans pension. Pourquoi dès lors leur en donner une, au détriment d'autres qui en ont un urgent besoin et dont on pourrait augmenter la rente si on n'en fournissait pas une inutile au premier ?

Il y aurait lieu, si on ne veut pas blesser vivement la justice, de mettre une somme à la disposition du gouvernement pour les pensions des vieux ouvriers et de charger soit les bureaux de bienfaisance soit des comités spéciaux de répartir cette somme. Mais sur ce dernier point, la question de savoir qui serait chargé de la répartition, on discute aussi sans parvenir beaucoup à se mettre d'accord.

Et puis, il est impossible d'indiquer à quelle dépense on entraîne l'Etat en mettant, de quelque manière que ce soit, à sa charge la pension des vieux ouvriers. Les statistiques au sujet de ceux-ci manquent.

Enfin, il n'y a pas que les vieux ouvriers auxquels la commission ait à songer. Elle a aussi à s'occuper des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour établir l'assurance contre l'invalidité prématurée. Les ouvriers prématurément invalides sont peut-être plus intéressants encore que les vieux ouvriers : ceux-ci sont souvent soutenus par leur famille ; ceux-là sont encore à un âge où d'habitude ils ont, au contraire, une jeune famille à soutenir.

Vous voyez que la tâche de la commission est des plus délicates et difficiles. Elle sera cependant bientôt terminée.

Dans sa prochaine séance, la commission prendra une décision au sujet des vieux ouvriers. Il ne lui faudra plus que quelques séances pour régler la question des invalides prématurés,et pour formuler définitivement ses conclusions.

Le ministre de l'industrie et du travail, naturellement, est tenu au courant des travaux de la commission et fait marcher de pair avec eux la préparation de son projet; il pourra donc déposer celui-ci peu de temps après avoir reçu communication officielle des résolutions de la commission.

Quant à le faire discuter par la Chambre dans cette session, il n'y faut pas compter, je le répète.

* *

On sait qu'Anvers est un grand centre de l'industrie de la taille du diamant. 4 000 personnes en vivent, dont beaucoup gagnent, en temps prospère, de hauts salaires. Aussi les ouvriers diamantaires sont-ils les « aristos » de la classe ouvrière anversoise. Hélas ! la situation de ces « aristos » est bien à plaindre aujourd'hui.

La guerre anglo-boër a provoqué une crise mortelle dans l'industrie du diamant; c'est des mines de l'Afrique australe qu'arrivait à Anvers toute la matière première de cette industrie. On sait qu'une des raisons pour lesquelles les Anglais ont déclaré la guerre aux braves petits peuples boërs, c'est leur désir d'asseoir sur des bases indestructibles par la possession du territoire où se trouvent les mines, le monopole qu'ils exercent sur celles-ci.

En attendant qu'ils aient réussi, les mines de Kimberley et lieux circonvoisins restent inactives, et Londres serre soigneusement dans ses coffres les diamants qu'il a en stock, de façon à produire la cherté par la raréfaction du diamant sur le marché.

Les premiers atteints sont les diamantaires de Hollande et d'Anvers, forcés de chômer faute de matière première, car le stock de diamant brut était restreint sur le marché quand la guerre a éclaté et aujourd'hui, à Anvers, il est quasi épuisé.

Il y a deux semaines 13 fabriques sur 57 chômaient, et sur 2000 moulins à taille d'ordinaire en mouvement, 1460 travaillaient encore.

Depuis la crise s'est beaucoup aggravée, et le nombre des chômeurs est monté de 1200 à 1500 ou 1600. On suppose qu'au nouvel an, la besogne fera complètement défaut.

Comment l'industrie diamantaire sortira-t-elle de cette terrible impasse? Faudra-t-il attendre la fin de la guerre et repasser alors dans les fourches caudines de la De Beers Company, centralisatrice de tout le diamant de l'Afrique australe et peut-être alors, par suite du succès des armes anglaises, plus à même de dominer, de régler et d'affoler le marché? Ou bien le salut viendra-t-il du Brésil, dont on pourrait exploiter les mines beaucoup mieux qu'on l'a fait jusqu'ici ?

Cela peut dépendre en grande partie de M. Roulina, le grand fabricant parisien, qui est un des principaux propriétaires des mines de diamant du Brésil.

En attendant, la misère est à la porte de bien des ménages. Il est vrai qu'il existe parmi les diamantaires anversois des sociétés de secours mutuels ou autres du même genre et qu'elles ont des fonds de réserve pour les cas d'accident et de maladie; mais leurs ressources sont certainement insuffisantes pour parer aux difficultés présentes.

Aussi un comité de secours est-il en voie de formation pour venir en aide aux ouvriers du diamant.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Suite de la séance du 9 Décembre 1899

Etablissement de divers circuits téléphoniques
Groupement de Chambres de Commerce

Communication est faite d'une lettre de la Chambre de commerce de Lille préconisant une étude d'ensemble permettant d'arriver à une entente entre les diverses Chambres intéressées, pour l'établissement de nouvelles lignes téléphoniques dans la région.

En principe, la Chambre de commerce de Roubaix n'est pas hostile à l'entente qui est préconisée par cette lettre, mais considérant que le réseau téléphonique de Roubaix-Tourcoing est assez important pour nécessiter l'établissement de lignes directes et spéciales, elle ne saurait accorder son appui financier qu'à des projets ayant pour but de mettre Roubaix directement en communication avec d'autres villes sans passer par Lille.

Postes et Télégraphes
Augmentation du nombre des Facteurs

En appuyant la pétition tendant à la suppression de la cinquième distribution journalière des lettres, à Roubaix, la Chambre de commerce a exprimé le vœu qu'une augmentation sensible du nombre des facteurs permette de rétablir, si besoin en est, cette distribution en allégeant le service trop pénible des facteurs actuels.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes ayant été saisi de la question a répondu par la lettre suivante au vœu de la Chambre de commerce :

« Paris, le 18 octobre 1899.

» Monsieur le Président,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le service des facteurs de ville de Roubaix et me faire part du vœu émis par votre Chambre tendant à en augmenter le nombre. Vous ajoutez que, pour diminuer la tâche de ces sous-agents, l'assemblée que vous présidez a bien voulu émettre un avis favorable à l'appui de leur pétition pour la suppression de la cinquième distribution journalière.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que les ressources mises actuellement à ma disposition ne permettent même pas de dédoubler des tournées depuis longtemps reconnues excessives, et, malheureusement, plus chargées encore qu'à Roubaix.

» Mais l'examen de cette question sera repris dès que les circonstances, devenues plus favorables, permettront de le faire utilement.

» Quoi qu'il en soit, j'ai prescrit les mesures nécessaires pour que le vœu de la Chambre de Commerce de Roubaix reçoive, à partir du 8 octobre courant, une suite conforme à ses désirs, en vue de supprimer à partir de cette date la cinquième distribution quotidienne.

» Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux facteurs de ville de Roubaix dont le service va, par suite de votre intervention, se trouver sensiblement allégé.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Sous-Secrétaire d'Etat, des Postes et des Télégraphes.*

» Signé : Mougeot. »

La Chambre de commerce de Roubaix ignore si, en dehors de sa circonscription, il existe des localités où le service des postes est encore plus insuffisant qu'à Roubaix, mais ce qu'elle sait et ce qu'elle a le devoir de faire remarquer, c'est que la poste de Roubaix donne chaque année des bénéfices considérables à l'Etat, ce qui dénote un énorme mouvement d'opération,et que malgré cela, ce service reste organisé d'une façon absolument incomplète tant au point de vue du nombre des bureaux qu'à celui du nombre des employés et facteurs.

Elle espère que l'administration centrale voudra bien prendre cette situation en considération et y remédier une fois pour toutes, tant dans l'intérêt des agents surmenés que de la population. *(A suivre.)*

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

LE MATCH SENSATIONNEL DE DIMANCHE

L'équipe nègre de l'Etat libre d'Orange à Tourcoing

Le match de dimanche sera un succès sans précédent, non seulement pour le Sporting Club Tourquennois qui n'a rien négligé pour la réussite de cette fête, mais surtout pour Tourcoing, qui a le privilège de recevoir « The kaffir football team », dont tous les journaux anglais et français racontent les exploits.

Tous les amateurs de la région, de nombreux étrangers

L'ÉQUIPE NÈGRE

THE MANAGER

viendront assister à cette partie captivante, désireux de voir le jeu si amusant des équipiers noirs.

Les spectateurs n'auront à craindre ni la neige ni le froid, car le Sporting Club a fort bien aménagé les tribunes, et de nombreux brazeros y seront installés.

Nous donnons ici l'arrivée de l'équipe cafre sur le terrain ainsi qu'un portrait du Manager :

Prix des places : Premières tribunes, 5 francs; secondes tribunes, 2 fr.; premières, 1 fr.; secondes, 50 centimes. Les cartes sont en vente : à Roubaix, chez M. Jubé, rue de la Gare ; à Tourcoing, chez M. Lefebvre-Six, Grande-Place, dans les cercles et les débits de tabac.

Association sportive roubaisienne. — Un match se jouera dimanche à deux heures et demie sur la pelouse du Vélodrome à Lille, entre l'Association sportive roubaisienne (1) et l'Iris-Club Lillois (2). L'équipe de l'A.S.R., dont nous donnons ci-dessous la composition, quittera Roubaix par le train de 12 h. 45. Tous les équipiers sont instamment priés de se trouver à la gare, à midi et demi précis. But : Allegaert. — Arrières : Valère, Cocheteux. — Demis : Tellopp, Jacob, cap., Toulet. — Avants : Demeyer, Vandenbrouck, Lebrun, Debruyne, Séguin. — Remplaçants : Knoff, Crommelinck, Lecroart.

LUTTE

Le Critérium de la lutte. — Mercredi soir a commencé sur la scène des Folies-Bergères, le critérium de lutte organisé par le *Journal des Sports* et doté de 11,500 francs de prix. L'épreuve a été motivée par des défis portés par M. Paul Pons, champion du monde, en 1898. Laurens, le Beaucairois, champion des poids lourds en 1899, Eberlé, champion d'Allemagne et le Turc Selim Kara Ahmed, vainqueur du championnat du monde. Ces quatre provocateurs lutteront les uns contre les autres pour fournir un vainqueur qui seul se mesurera contre le Turc Kara Ahmed.

La première lutte mettait aux prises Paul Pons et le Turc Selim qui, malgré sa petitesse n'a succombé à son colossal adversaire qu'après 21 minutes de combat.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Considérablement d'amateurs s'étaient donné rendez-vous, jeudi soir, à six heures, chez M. Lequenne, estaminet de l'Enfié, angle des rues de Blanchemaille et d'Archimède, pour suivre une belle partie de coqs qui était engagée contre la société du Dragon Français de la rue de l'Epeule; il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 francs. On a vu de très bons coqs au parc, ce qui a provoqué une grande animation et des paris élevés des deux côtés. En voici les résultats. L'Enfié a gagné les deuxième et troisième paires et la troisième n'a pas décidé

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis mardi soir à 6 h. 1/2, chez M. Delbeck, estaminet du Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, pour assister à une intéressante partie de coqs qui se jouait contre la société du Grand Parc de la rue du Vieil-Abreuvoir. On jouait un 2 de 3 pour 50 fr. Les coqs mis au parc ont provoqué une animation inusitée et des paris élevés de part et d'autre. En voici les résultats : Le Maréchal a gagné les première et deuxième paire; la troisième n'a pas décidé.

Roubaix. — Dimanche 24 décembre, très beau concours de coqs à l'Ours, rue Pellart, 49. La mise sera de 10 fr. et le gagnant aura droit à 30 fr. La mise au parc aura lieu à 5 heures très précises. 56590

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — Dimanche 17 courant aura lieu chez M. Théophile Gheyssens, cabaretier, à l'angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule, une intéressante exposition de pigeons. MM. Remy Declerck, J.-B. Lecomte et Th. Gheyssens exposeront leurs meilleurs sujets.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

Roubaix. — La société établie chez Etienne Leclercq, boulevard d'Armentières rappelle aux amateurs de boule à la platine, que c'est dimanche 17 décembre, le jeu de 110 fr. de prix, 5 mises pour 1 fr. Par la même occasion on boulera des jambons au Veau d'Or, rue du Fresnoy. 60347

Les amateurs de belles parties étaient excessivement nombreux hier après-midi chez M. Hespel, place Faidherbe, pour assister à l'intéressant jeu de boule engagé entre M. Delporte, pour la Société Hespel, et M. Vermersch, pour la société Trenteseaux. L'enjeu était de 50 francs on jouait 11 de 21. Voici les résultats de l'attaque : M. Delporte a pris 7 parties, et M. Vermersch 3 parties. Point n'est besoin de dire que le jeu a été des plus animé et empreint de la plus franche gaîté. Le rendage aura lieu prochainement chez M. Trenteseaux, cabaretier rue du Moulin.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

A propos de « France... d'abord ! » — M. de Bornier a publié dans le *Gaulois* de jeudi un article sur sa nouvelle pièce. Il remercie ses confrères de la critique qui ont tous « reconnu et adopté l'idée qui domine et remplit l'œuvre, idée de concorde et d'apaisement ». Après avoir constaté que le directeur de l'Odéon avait accepté sa pièce avec trop d'empressement et qu'il l'avait mise à la scène avec trop de somptuosité, il passe en revue quelques critiques de détail auxquelles il répond. Il termine ainsi son article :

« Quand je songe aux critiques haineuses, aux dédains, aux perfidies que les plus grands poètes, dans tous les temps et dans tous les pays, ont dû subir, je me demande avec étonnement — avec inquiétude aussi — comment ces épreuves ont pu m'être épargnées. C'est que les hommes d'aujourd'hui sont meilleurs qu'ils ne le pensent eux-mêmes. »

A l'Opéra-Comique, la reprise d'*Orphée* de Gluck est définitivement fixée au mercredi 20 décembre. Cette reprise a lieu pour les débuts d'une jeune fille du monde qu'une irrésistible vocation entraîne vers le théâtre. C'est Mlle Gerville-Réache, fille d'un haut fonctionnaire et la nièce d'un député.

Les artistes français. — En retournant à Londres, dans la nuit de dimanche à lundi, après avoir joué à Paris son rôle de Brangaene, Mme Marie Bréma a failli être victime d'un naufrage. Voici comment, en une lettre qu'elle adresse à des amis, elle raconte l'accident :

« Pensez donc dans quel danger j'étais hier soir. Notre bateau en collision horrible avec un autre bateau et le feu éclatant à bord. Je ne peux vous donner une idée de l'effet de toutes ces flammes montant vers le ciel, là, près de nous. On nous a mis dans le canot de sauvetage et on nous a donné des ceintures de sauvetage. Quand on s'est rendu maître du feu, on nous a repris sur le bateau et lentement nous sommes arrivés à Folkestone. Oh ! le bonheur d'arriver ! Nous étions tous comme des vieux amis... des poignées de main entre tous ces étrangers et des larmes de joie. Un pauvre matelot a été perdu, une autre tue, un autre a eu la jambe cassée. C'est terrible la mer !... »

Les premières en province. — *A Bordeaux* : « Le théâtre des Arts donnera le 23 décembre la première représentation du *Le Bonheur des autres*, comédie dramatique en cinq actes, de MM. Pierre Corneille et A. P. de Lannoy. C'est le premier grand essai de décentralisation dramatique fait par M. Depay, qui a monté la pièce avec beaucoup de goût et de luxe. »

— *A Rouen* : « Le théâtre des Arts donnera le 19 ou le 20 décembre, la première représentation de *Thiten*, drame lyrique en trois actes et quatre tableaux, de Edouard Noël, musique de M. Le Rey. »

A Nancy. — *Méroveig*, le drame lyrique de MM. Georges Montorgueil et Samuel Rousseau, vient d'être donné avec grand succès au Théâtre municipal, que dirige M. Broussan. Après le duo final (bissé), M. Samuel Rousseau, qui assistait à la représentation, a été longuement acclamé.

A Toulouse. — *L'Etienne Marcel*, de Saint-Saëns, dont la première a eu lieu au Capitole a été fort goûtée par les amateurs d'élite qui se pressaient dans la salle. Malheureusement, le maître, présent aux répétitions, n'a pu assister à cette représentation. Il a fait espérer qu'il serait là pour la seconde. *L'interprétation a été de tous points excellente.*

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Trieurs et trieuses

Tourcoing, 14 décembre 1899.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Votre ami qui a écrit l'article « A propos de grève », ne connait pas les appréhensions d'un ouvrier trieur qui a jusqu'à présent élevé sa petite famille avec son métier, et qui voit avec effroi des femmes qui, petit à petit, quand elles sauront en assez grand nombre faire le métier, remplaceront partout les hommes; si l'ouvrier père de famille veut vivre il sera lui-même forcé d'envoyer ses filles et sa femme à l'atelier : pour lui il devra rester à la maison pour faire la cuisine. Ce serait les choses renversées car une femme n'a pas d'aptitudes pour être au triage : c'est un travail très fatigant et en outre parfois malsain, car la laine brute a été enfermée de longs mois dans des balles pour faire la route par mer, et bien souvent ces laines sont touchées par l'eau de la mer et avariées. Il en résulte que quand on travaille ces laines, l'odeur du suint peut être très nuisible à la santé.

A mon avis il serait très difficile à une femme travaillant au triage de remplir son rôle de mère de famille. C'est pourquoi la place de la femme est de faire un travail en rapport avec son sexe; chacun y gagnerait : la femme à son ménage et l'homme à l'atelier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer ma lettre, recevez, Monsieur le Directeur, mes remerciements.

Un ouvrier trieur.

SAVON AU MUSC DU LÉKÉLÉ, Nº 29.
Pâte onctueuse, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE. — *Les doléances de la Chambre de commerce. — La réponse de l'Administration. — Belles promesses. — Patience !* — Nos lecteurs ont pu lire, dans notre numéro de mercredi matin, les doléances de la Chambre de commerce de Roubaix, concernant le service téléphonique. C'est un fait, hélas! trop évident, ce service laisse bien à désirer. Combien de fois n'avons-nous pas publié dans nos colonnes les récriminations, très souvent fondées, d'abonnés, se plaignant de ne pouvoir obtenir une communication urgente qu'au prix d'efforts prolongés et après avoir perdu un temps précieux. D'autres se plaignent du mélange des fils qui nuit à la qualité de l'audition, etc.

On peut donner de cet état de choses plusieurs raisons, sans doute, mais nous croyons qu'il est surtout causé par l'état du matériel. Dans sa lettre au sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, M. le président de la Chambre de Commerce s'exprimait ainsi :

« Notre Chambre ne peut croire, comme on le lui affirme cependant, qu'il soit parlé, pour ce réseau d'un matériel plus ou moins ancien ayant été en usage soit à Paris, soit à Lille ou ailleurs et n'étant plus à la hauteur des nouvelles découvertes. Qu'un matériel de ce genre soit envoyé dans un bureau secondaire, la chose serait explicable, mais que l'on choisisse un centre comme le nôtre où le matériel téléphonique ne saurait jamais être trop perfectionné pour assurer la rapidité et la discrétion des communications, cela se comprendrait moins et serait de nature à soulever à juste titre bien des récriminations. »

Les abonnés de Roubaix savent à quoi s'en tenir là-dessus et n'ignorent pas que le matériel en usage ici est loin d'être en rapport avec les derniers perfectionnements.

Consolons-nous. L'Administration des postes et télégraphes, en réponse à la lettre de la Chambre de commerce, a promis de pourvoir notre bureau central d'un appareil très perfectionné du type dit « multiple ». Espérons que le vent n'emportera pas ces promesses!

En attendant, les travaux de restauration de l'Hôtel des Postes se poursuivent et l'on compte bien qu'ils seront terminés pour le mois de février prochain.

La nouvelle salle du second étage, destinée au service téléphonique, est terminée. Reste l'installation des appareils; mais on attendra, pour la commencer, que l'appareil promis par l'Administration des Postes ait été expédié.

Il s'agira alors de transformer le réseau aérien de Roubaix-Tourcoing en un réseau aéro-souterrain à double fil, avec un seul bureau central à Roubaix. Ce sera là une transformation très importante et susceptible d'apporter dans notre service téléphonique les plus grandes améliorations, mais il n'est pas question, que nous sachions, de commencer tout de suite ces travaux. F. O.

Les noces d'or d'une religieuse. — L'établissement des Filles de la Sagesse est en fête aujourd'hui. Il célèbre le cinquantième anniversaire de la profession religieuse et de l'arrivée à Roubaix d'une de ses religieuses, la sœur Saint-Gal. A cette occasion, la coquette chapelle de la rue de la Sagesse avait pris ce matin son aspect des jours de fêtes les plus solennelles. L'autel, avec son éclatante parure de fleurs, resplendissait au milieu d'une brillante illumination ; les officiants avaient revêtu les plus beaux ornements, l'enceinte de la chapelle était bondée d'une assistance choisie et heureuse d'apporter à la bonne Sœur Saint-Gal un témoignage de sympathique vénération. Les suaves accents d'une douce harmonie complétaient le caractère particulièrement solennel de cette touchante fête de famille.

C'est M. le Doyen de Saint-Martin qui officiait ; le R. P. Coussot, des Pères de Marie de Tourcoing, rem-

(Voir la suite à la 3e page)